

Conditions générales de l'Ecole-club Migros

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'Ecole-club Migros.
Entrée en vigueur: à partir de novembre 2018.

Inscription et paiement des écolages

Votre inscription, qu'elle soit orale ou écrite, vous oblige à payer l'écolage. **Le non-paiement de l'écolage ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription.**

*Les cours que propose l'Ecole-club de la coopérative Migros Genève relèvent de la réglementation différente énoncée à la fin des présentes Conditions générales.

Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit de reporter des cours ou de regrouper des classes, de déplacer le lieu du déroulement des cours ou de réduire la durée d'un cours moyennant un remboursement proportionnel de l'écolage. En cas d'absence de l'enseignant attitré, la direction de l'école procédera à son remplacement.

Nombre de participants et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, nous fixons, pour chacun d'entre eux, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écolage effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé du paiement ou l'écolage sera remboursé.

En cas d'effectif réduit et dans certains cas particuliers, il peut arriver qu'un cours se déroule quand même, sous réserve toutefois que les participant(e)s approuvent une augmentation de l'écolage ou, éventuellement, une réduction du nombre des périodes, le prix restant constant.

Exclusion d'un cours

La direction de l'école se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. La totalité de l'écolage reste due dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies): exclusion due au non-paiement de l'écolage ou comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

Annulation d'inscription*

Toute inscription revêt un caractère obligatoire. En fonction de la date de l'annulation, nous consentirons à une dispense totale ou partielle du paiement de l'écolage. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes:

Pour les cours dont l'écolage est égal ou inférieur à 1'000 francs:

En cas d'annulation d'inscription jusqu'à une semaine avant le début du cours, nous pouvons consentir à une dispense ou à un remboursement de l'écolage, moyennant la contribution aux frais de 30 francs. En cas d'annulation moins d'une semaine avant le début du cours, l'intégralité de l'écolage est due.

Pour les cours dont l'écolage est supérieur à 1'000 francs:

Vous devez nous adresser une lettre stipulant l'annulation de votre inscription. La date du timbre postal sera considérée comme date d'annulation officielle. La dispense ou le remboursement des écolages s'effectue selon les modalités suivantes:

Date d'annulation d'inscription:

Taxe de retrait:

Jusqu'à 45 jours civils avant le début du cours:	100 francs contribution aux frais
Entre 44 et 22 jours civils avant le début du cours:	10% de l'écolage, mais au max. 500 francs
Entre 21 et 15 jours civils avant le début du cours:	30% de l'écolage
Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours:	50% de l'écolage
Entre 7 et 1 jour(s) civil(s) avant le début du cours:	80% de l'écolage
Le jour du début du cours ou plus tard:	Aucune dispense de paiement ni remboursement

Si vous avez conclu une assurance couvrant les frais d'annulation, vous êtes couvert(e) en cas d'omission de désinscription en temps opportun (consultez à ce sujet les Conditions générales d'assurance). Sans assurance frais d'annulation, les conditions ci-dessus s'appliquent.

L'Ecole-club Migros se réserve également le droit de facturer les créances de tiers pour l'hébergement, les repas, le voyage, etc.

*Les cours que propose l'Ecole-club de la coopérative Migros Genève relèvent de la réglementation différente énoncée à la fin des présentes Conditions générales.

Absences

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

Attestation de cours

Si vous le souhaitez et à condition que vous ayez suivi au minimum 80% des leçons, nous nous ferons un plaisir de vous établir une attestation de cours ou d'inscrire le cours dans votre carnet de formation de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Dans les deux cas, il faudra toutefois que le cours ne date pas de plus d'une année. Sous réserve expresse de réglementations différentes propres aux cours à diplôme ou certificat.

Assurance

Pour tous les cours et manifestations organisés par l'Ecole-club Migros, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations de l'Ecole-club Migros s'effectue à vos risques et périls. L'Ecole-club Migros ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

Protection des données

L'Ecole-club Migros traite, avec le plus grand soin et conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données, les données que vous nous communiquez lors de votre inscription, du déroulement des cours ou à d'autres occasions (par ex. des événements) ou que nous obtenons à votre sujet dans ce contexte ou que nous avons reçues antérieurement de votre part.

Par le biais de votre inscription, vous acceptez que les données citées soient transmises à d'autres membres du groupe Migros (composition conforme au rapport annuel en vigueur) et qu'elles soient regroupées avec des données complémentaires, disponibles chez d'autres membres du groupe Migros ou provenant de tiers, et soient utilisées au sein de l'ensemble du groupe Migros pour les analyses de vos contacts ou contrats conclus (profils clients) ainsi que pour des promotions publicitaires personnalisées.

Toute transmission des données, hors du groupe Migros, à des prestataires externes en Suisse ou à l'étranger se fait dans le strict respect des dispositions contractuelles en matière de protection des données, envers les autorités de poursuite pénale en vertu de dispositions légales ou pour préserver ou défendre les intérêts légitimes de Migros.

Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux de nos écoles, sans le consentement explicite de l'Ecole-club Migros et des participants/es au cours.

Modifications des programmes et des prix

La direction se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

For juridique

Toutes les relations juridiques avec l'Ecole-club Migros sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de la coopérative régionale concernée.

Pour toute question, veuillez vous adresser au secrétariat de votre Ecole-club.

Conditions particulières de paiement de l'écolage pour l'Ecole-club de la coopérative Migros Genève

En sus des conditions nationales admises dans les Ecoles-clubs, les conditions particulières en matière de paiement des écolages à Genève sont comme suit :

Toute inscription oblige au paiement total du montant de l'écolage.

Les modalités suivantes peuvent être cependant admises :

- Dès l'inscription, pour tout cours d'un montant inférieur à CHF 100.-, le paiement initial est entièrement dû et non remboursable.
- Dès l'inscription, pour tout cours de CHF 100.- à CHF 750.-, l'école requiert au moins le versement d'un acompte non-remboursable de CHF 100.-. Le solde dû doit être versé avant le début du cours.
- Dès l'inscription, pour tout cours d'un montant supérieur à CHF 750.-, l'école requiert au moins le versement d'un acompte non-remboursable de CHF 100.-. En cas de paiement échelonné, le versement de la première tranche est dû avant le début des sessions et le dernier un mois avant la fin du cours.

Dans tous les cas, si le client désire annuler son inscription avant le début du cours, les conditions générales de l'Ecole-club de la coopérative Migros Genève seront appliquées, soit :

Date d'annulation d'inscription:

Taxe de retrait:

Jusqu'à 22 jours civils avant le début du cours :

la totalité de l'écolage versé est remboursé, moins CHF 100.- de frais. (Les cours de moins de CHF 100.- ne sont pas remboursés)

Entre 22 et 15 jours civils avant le début du cours :

la totalité des frais retenus est de 30% de l'écolage, mais CHF 100.- au moins.

Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours :

la totalité des frais retenus est de 50% de l'écolage, mais CHF 100.- au moins.

A partir de 7 jours civils jusqu'à 1 jour avant le début :

la totalité des frais retenus est de 80% de l'écolage, mais CHF 100.- au moins.

Le jour du début du cours ou plus tard :

la totalité de l'écolage est due.

Conditions générales de l'Ecole-club Migros pour les abonnements

(Edition janvier 2018)

Les présentes conditions générales de l'Ecole-club Migros s'appliquent aux clients titulaires d'un abonnement forfaitaire ou en valeur.

Entrée en vigueur: à partir de janvier 2018.

Les abonnements forfaitaires sont valables pour une période définie (p. ex. un mois, un semestre, etc.).

Les abonnements en valeur sont valables pour un certain montant ou un certain nombre d'entrées et pour une certaine période de temps (p. ex. CHF 200 valable pour 4 mois ou abonnement pour 10 entrées valable pour 4 mois).

Domaine de validité

Tant les abonnements forfaitaires que les abonnements en valeur sont personnels et non transmissibles à des tiers.

Leurs titulaires peuvent réserver et suivre les cours du système de formation ouvert dans les centres définis par l'Ecole-club Migros de la zone couverte par la coopérative, c.-à-d. que le client peut s'inscrire lui-même en ligne, via le portail clients, à un cours dans le cadre de son abonnement.

Durée de validité

Les abonnements forfaitaires et les abonnements en valeur sont valables pendant la période prédéfinie par la coopérative régionale. À l'échéance de la durée de validité, un éventuel solde est perdu et n'est pas remplacé.

Mutation de la durée de validité (time stop)

Si l'abonnement ne peut pas être utilisé pendant au moins 28 jours pour cause de maladie, d'accident ou de grossesse, une interruption de maximum 9 mois peut être accordée, sur demande écrite. Une contribution aux frais peut être prélevée. L'abonnement est prolongé de la période créditée et s'applique à l'offre actuellement en vigueur dans le cadre de l'abonnement correspondant.

Souscription et paiement de l'abonnement

Le contrat d'achat conclu oralement ou par écrit vous oblige à payer l'abonnement. Le délai de paiement indiqué sur la facture est contraignant. **Le non-paiement de l'abonnement n'est pas considéré comme une dénonciation du contrat.**

Organisation des cours

Enseignants

L'Ecole-club Migros se réserve le droit de remplacer les enseignants à court terme. Ce changement ne donne pas droit au remboursement du prix de l'abonnement ou même à la dénonciation du contrat.

Réalisation des cours

L'Ecole-club Migros se réserve le droit de modifier en tout temps le programme des cours sur abonnement. Ce changement ne donne pas droit au remboursement du prix de l'abonnement ou même à la dénonciation du contrat.

Exclusion d'un cours

La direction de l'école se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. Dans les cas énoncés ci-après, le montant de l'abonnement reste dû en totalité, c'est-à-dire que tout remboursement au prorata est exclu: diffamation, harcèlement, dégâts matériels intentionnels. Cette énumération n'est pas exhaustive.

Inscription et désinscription

Inscription

Sur le portail clients, vous pouvez vous inscrire à un cours au plus tôt 2 semaines et au plus tard 30 minutes avant le début de celui-ci.

Désinscription

Sur le portail clients, vous pouvez vous désinscrire d'un cours jusqu'à 120 minutes avant le début de celui-ci.

Non-participation

Si vous ne vous présentez pas à un cours à plusieurs reprises sans vous être désinscrit(e) au préalable, les frais de cours sont entièrement débités de votre abonnement en valeur et ne sont pas remboursés. Dans le cas d'un abonnement forfaitaire, l'Ecole-club se réserve le droit de prendre des sanctions appropriées.

Assurance

Pour tous les cours et manifestations organisés par l'Ecole-club Migros, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations de l'Ecole-club Migros s'effectue à vos risques et périls. L'Ecole-club Migros ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

Protection des données

L'Ecole-club Migros traite, avec le plus grand soin et conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données, les données que vous nous communiquez lors de votre inscription, pendant les cours ou à d'autres occasions (par ex. des événements) ou que nous obtenons à votre sujet dans ce contexte, ou que nous avons reçues antérieurement de votre part.

En vous inscrivant, vous acceptez que les données citées soient transmises à d'autres membres du groupe Migros et qu'elles soient regroupées avec des données complémentaires, disponibles chez d'autres membres du groupe Migros ou provenant de tiers, et soient utilisées au sein de l'ensemble du groupe Migros pour les analyses de vos contacts ou contrats conclus (profils clients) ainsi que pour des promotions publicitaires personnalisées. Font partie du groupe Migros la FCM, les coopératives Migros, les magasins et marchés spécialisés Migros, les entreprises du commerce de détail appartenant à Migros ainsi que les entreprises de services et de production de Migros.

Toute transmission des données, hors du groupe Migros, à des prestataires externes en Suisse ou à l'étranger se fait dans le strict respect des dispositions contractuelles en matière de protection des données, envers les autorités de poursuite pénale en vertu de dispositions légales ou pour préserver ou défendre les intérêts légitimes de Migros.

Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux de nos écoles sans le consentement explicite de l'Ecole-club Migros et/ou des participant(e)s aux cours.

Modifications des programmes et des prix

La direction se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales pour les abonnements.

For juridique

Toutes les relations juridiques avec l'Ecole-club Migros sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de la coopérative régionale concernée. Pour toute question, veuillez vous adresser au secrétariat de votre Ecole-club.